



Conseil d'administration

356^e session, Genève, 23 mars-2 avril 2026

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 29 janvier 2026

Original: anglais

Plan de vérification extérieure des comptes

Résumé: Dans le présent document, le Directeur général transmet au Conseil d'administration, pour information, le résumé du plan d'audit annuel établi par le Commissaire aux comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025.

Unité auteur: Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde (Commissaire aux comptes).

Documents connexes: GB.347/PFA/9(Rev.1).

► Résumé du plan d'audit annuel pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025

1. En vertu du chapitre IX du Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les états financiers consolidés de l'OIT sont soumis à un audit externe annuel. Le Conseil d'administration a nommé le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde aux fonctions de Commissaire aux comptes de l'OIT pour les 79^e et 80^e exercices, sa nomination ayant pris effet le 1^{er} avril 2024 pour une période de quatre ans ¹. L'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025 était la deuxième année de ce mandat.

Mandat d'audit

2. Le mandat du Commissaire aux comptes est défini au chapitre IX du Règlement financier, en particulier aux articles 36 et 38, qui précisent l'étendue de la vérification des comptes, stipulent que cette vérification doit être effectuée en conformité avec les normes acceptées en la matière et prévoient la présentation de divers rapports d'audit au Conseil d'administration.
3. En vertu de l'article 36, le Commissaire aux comptes a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur les contrôles internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation.
4. L'article 38 fait obligation au Commissaire aux comptes d'établir un rapport présentant les états financiers vérifiés pour chaque année civile, ainsi que ses constatations et recommandations en vue de leur examen par le Conseil d'administration, qui les transmet ensuite à la Conférence internationale du Travail.

Objectifs généraux de l'audit

5. Les objectifs généraux de l'audit sont les suivants:
 - fournir une opinion indépendante permettant de déterminer:
 - si les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'OIT au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la différence entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs pour l'année qui s'est achevée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public;
 - si les états financiers ont été établis conformément aux conventions comptables énoncées;
 - si les principes comptables ont été appliqués de la même manière que lors de l'exercice précédent;
 - si les opérations dont le Commissaire aux comptes a eu connaissance au cours de l'audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs,

¹ GB.347/PFA/9(Rev.1).

conformément au Règlement financier et aux autorisations données par les organes délibérants de l'OIT;

- formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation (article 36 du Règlement financier).

Approche suivie et méthode d'audit

6. Conformément aux Normes internationales d'audit et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, une approche fondée sur l'analyse des risques sera suivie. Cette approche comprend les étapes suivantes.

Évaluation des risques

7. Anomalies significatives: Évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers et les assertions y afférentes, en s'appuyant sur une compréhension globale de l'Organisation et de l'environnement du contrôle interne.
8. Niveau de maturité en matière de gestion des risques: Évaluer la maturité de l'Organisation en matière de gestion des risques, notamment le cadre de gestion des risques du Conseil d'administration, et déterminer dans quelle mesure les risques sont identifiés, évalués, gérés et contrôlés.

Planification de l'audit

9. Hiérarchisation des domaines: Recenser et classer par ordre de priorité les domaines dans lesquels des garanties objectives sont nécessaires (risques essentiels, procédures de gestion des risques et conformité avec les politiques internes, par exemple).
10. Assurance des parties prenantes: Traiter les domaines qui, selon les parties prenantes, doivent être examinés de manière plus approfondie lors de l'audit.

Exécution et communication

11. Travail d'audit sur le terrain: Effectuer des tests d'audit sur la base des risques recensés, en procédant à des évaluations de la conformité, de l'efficacité et du contrôle.
12. Discussions avec les parties prenantes: Présenter les constatations de l'audit à la direction du BIT, en veillant à ce que les recommandations reposent sur un accord entre les parties et en facilitant le règlement des problèmes constatés.

Intégration des travaux du Bureau de l'audit interne et du contrôle

13. L'audit intégrera les travaux du Bureau de l'audit interne et du contrôle, le but étant de faire converger les efforts afin de concevoir un plan d'audit complet et d'un bon rapport coût-efficacité.
14. Le choix des axes d'audit se fera en outre en coordination avec le Bureau de l'évaluation et compte tenu de toute recommandation du Comité consultatif de contrôle indépendant.

Étendue de l'audit

15. Les vérifications pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025 porteront sur les axes ci-après.

Audit financier et audit de conformité de l'OIT (siège)

16. L'objectif premier de l'audit financier de l'OIT, réalisé au siège, est d'obtenir la certification des états financiers annuels de l'OIT par le Commissaire aux comptes au moyen d'une évaluation complète des procédures comptables et des informations financières publiées. L'audit vérifiera la conformité des états financiers avec les normes comptables pertinentes, notamment les Normes comptables internationales pour le secteur public, les Normes internationales d'audit et les autres réglementations et directives financières applicables.
17. L'audit sera réalisé en suivant une approche fondée sur l'analyse des risques, en vertu de laquelle les domaines identifiés comme présentant un risque plus élevé d'anomalies significatives feront l'objet de procédures d'audit approfondies. Des techniques d'échantillonnage seront utilisées pour effectuer des contrôles de substance sur les opérations et les soldes financiers afin de garantir leur validité statistique. Les contrôles internes seront examinés et testés afin d'évaluer leur efficacité en matière de prévention et de détection de fraudes ou d'erreurs. Les procédures d'audit comprendront des examens analytiques des états financiers visant à recenser les incohérences et les tendances, ainsi qu'une vérification physique des actifs importants. Les domaines sur lesquels il sera mis l'accent cette année sont la gestion de la trésorerie, les créances, les investissements et les passifs (avantages du personnel, par exemple).
18. Au terme de l'audit, un rapport sera établi, dans lequel figureront une opinion sur les états financiers de l'OIT, d'éventuelles recommandations concernant les améliorations à apporter et des informations sur la suite donnée aux recommandations passées.

Audit de performance de la gouvernance et des activités de l'OIT concernant les technologies de l'information

19. L'audit se concentrera sur les objectifs suivants: évaluer si le cadre de gouvernance des technologies de l'information permet d'aligner de manière effective et adéquate la stratégie informatique sur les objectifs de l'Organisation; évaluer la gouvernance des projets, l'allocation des ressources et les pratiques de gestion des fournisseurs dans les principaux projets informatiques; évaluer l'efficacité et l'intégration de l'infrastructure et des systèmes informatiques dans les départements et dans le cadre des projets; vérifier s'il existe des politiques de gouvernance des données et évaluer leur mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne la confidentialité et la classification des données, ainsi que la cybersécurité.
20. Les principaux éléments examinés seront les systèmes informatiques, la confidentialité et la cybersécurité. Les critères d'audit auront trait au respect de la stratégie de l'OIT en matière de technologies de l'information, des politiques de gouvernance des données et de la politique de cybersécurité.
21. Au terme de l'audit, une lettre sera adressée à la direction et un rapport d'audit sera établi pour présenter les éventuelles lacunes constatées ainsi que des recommandations spécifiques et concrètes en vue de mesures correctives.

Audit de performance concernant le résultat stratégique 3 de l'OIT – Le plein emploi productif au service de transitions justes

22. L'audit se concentrera sur les objectifs suivants: évaluer l'efficacité des stratégies et des initiatives mises en œuvre pour parvenir au plein emploi productif, compte tenu notamment des principes relatifs aux transitions justes; évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'approche adoptée sur le terrain pour fournir les produits attendus dans le cadre des objectifs des

programmes par pays et des résultats escomptés au niveau mondial; examiner l'étendue et l'efficacité de la collaboration avec les partenaires extérieurs à l'appui de la mise en œuvre des initiatives en matière d'emploi.

23. Les principaux éléments examinés seront les stratégies visant à atteindre le plein emploi productif moyennant des transitions justes, l'approche suivie pour la mise en œuvre sur le terrain, la collaboration avec les partenaires et la gouvernance des programmes. Les critères d'audit auront trait au respect des politiques, des plans et des objectifs de l'OIT.
24. Au terme de l'audit, une lettre sera adressée à la direction et un rapport d'audit sera établi pour présenter les éventuelles lacunes constatées ainsi que des recommandations spécifiques et concrètes en vue de mesures correctives.

Audit financier et audit de conformité des bureaux régionaux et des bureaux de pays

25. L'OIT est présente dans cinq régions, à savoir l'Afrique, les Amériques, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Asie centrale, qui comptent chacune une directrice régionale. Toutes ces régions sont dotées de bureaux régionaux et, au niveau des pays, de bureaux de pays et d'équipes d'appui technique au travail décent.
26. Les objectifs seront d'évaluer le respect des règlements, des principes de gestion financière et des contrôles internes dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Les principaux éléments examinés seront les éventuelles variations de l'environnement de contrôle, les questions de transparence, l'établissement des rapports financiers et les lacunes dans la mise en œuvre. Les critères d'audit auront trait au respect des normes de l'OIT et à l'efficacité de l'administration financière.
27. Une méthode systématique a été adoptée pour évaluer et sélectionner les bureaux régionaux et les bureaux de pays selon trois critères clés, à savoir le niveau des dépenses, la date du dernier audit et les notes de transparence.
28. Conformément au plan stratégique, trois équipes ont été déployées pour réaliser l'audit d'un bureau régional et de cinq bureaux de pays: le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BR-Amérique latine et Caraïbes), le Bureau de pays de l'OIT pour le Brésil (BP-Brasilia), le Bureau de pays de l'OIT pour le Zimbabwe et la Namibie (BP-Harare), l'Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique du Nord et bureau de pays de l'OIT pour l'Égypte et l'Érythrée (ETD/BP-Le Caire), le Bureau de pays de l'OIT pour les Philippines (BP-Manille) et le Bureau de pays de l'OIT pour Sri Lanka et les Maldives (BP-Colombo).

Seuil de signification de l'audit

29. L'audit impose de déterminer un seuil de signification spécifique pour chaque engagement. Ce seuil est également utilisé pour évaluer l'importance des anomalies non corrigées relevées au cours de l'audit.
30. Le seuil au-delà duquel une anomalie dans les états financiers pris dans leur ensemble sera considérée comme significative est fixé à 2 pour cent des recettes totales. Il n'est pas proposé de définir un ou plusieurs seuils de signification distincts pour certaines catégories d'opérations, de soldes des comptes ou d'informations fournies.
31. Les seuils de signification seront revus au cours de l'audit si les circonstances changent sensiblement ou si de nouvelles informations apparaissent. Ils seront alors communiqués à la direction.

Documents à produire

32. À l'issue de l'audit, le Conseil d'administration recevra les rapports suivants:
- **Rapport de l'auditeur indépendant**, exprimant l'opinion d'audit sur les états financiers de l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025.
 - **Rapport du Commissaire aux comptes («rapport détaillé»)**, fournissant des observations détaillées sur les procédures financières, les contrôles internes et les pratiques de gestion.
33. En outre, au cours de l'audit, la direction recevra les documents suivants:
- **Lettres à la direction** énonçant des recommandations en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Activités prévues sur le terrain pour l'audit de 2025

34. Conformément à la méthode d'audit fondée sur l'analyse des risques, le plan de travail pour l'audit de 2025 comprendra les activités sur le terrain décrites dans le tableau ci-dessous.

► Activités prévues sur le terrain pour l'audit de 2025

Période	Domaines/activités
Octobre-novembre 2025	Siège de l'OIT • Audit financier et audit de conformité intermédiaires • Audit de performance de la gouvernance et des activités de l'OIT concernant les technologies de l'information • Audit de performance concernant le résultat stratégique 3 de l'OIT – Le plein emploi productif au service de transitions justes
Novembre-décembre 2025	BR-Amérique latine et Caraïbes BP-Brasilia BP-Harare ETD/BP-Le Caire BP-Manille • Audit de conformité du bureau régional et des bureaux de pays
Janvier 2026	BP-Colombo (<i>reporté en raison des inondations de novembre 2025</i>) • Audit de conformité du bureau de pays
Mars-avril 2026	Siège de l'OIT • Audit financier et audit de conformité de fin d'année

Gestion de l'audit et assurance qualité

35. Afin de garantir la qualité et l'impact du processus d'audit, un mécanisme d'examen interne sera mis en place pour évaluer l'applicabilité et la valeur ajoutée de l'ensemble des recommandations proposées, tout en veillant au respect des normes d'audit internationales. Ce cadre d'assurance-qualité sera aligné sur les Normes internationales d'audit et les Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques pour en assurer la cohérence et la fiabilité et garantir le respect des meilleures pratiques.
36. Les recommandations, qui visent à améliorer la gouvernance et à renforcer les contrôles internes, feront l'objet d'un examen approfondi lors de la réunion de clôture afin de promouvoir un accord mutuel et le respect des objectifs de l'OIT.

37. Le processus d'établissement des rapports obéira au principe de «l'absence de surprise», grâce à un cadre perfectionné qui permettra à la direction de répondre aux constatations de l'audit à chaque étape du processus, afin de favoriser un dialogue ouvert et de garantir la prise en compte de toutes les préoccupations dans les meilleurs délais.

Le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde